





ON EST LÀ **POUR VOUS !**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ÉDITO

Yvan TOURJANSKY
Marie-Aude SCHMÜCKEL
Président & vice-présidente
de l'URPS Kiné IDF



Mesdames, Messieurs

Le contexte 2022 a été marqué par la sortie de la crise Covid, le renouvellement du gouvernement, les négociations conventionnelles avec l'assurance maladie et le Conseil National de la Refondation en Santé. Pour l'URPS Kiné IDF, ce sont aussi de nouveaux interlocuteurs (à l'ARS et à l'AIUF) mais aussi de nouveaux collaborateurs. L'URPS a répondu à un contrôle de la Cour des Comptes concernant l'ensemble des URPS et a participé au renouvellement du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la région Île-de-France. Dans cette année riche en sollicitations, le bureau est resté fidèle à son dynamisme pour porter les intérêts des kinésithérapeutes libéraux en IDF.

C'est, en effet, toujours un défi passionnant que de représenter, d'accompagner les kinésithérapeutes franciliens et de valoriser la kinésithérapie dans la région. Sans viser l'exhaustivité, nous souhaitons mettre en exergue tout particulièrement trois actions satisfaisantes et encourageantes menées en 2022.

Tout d'abord, l'URPS s'est engagée dans l'expérimentation régionale de la pratique avancée en kinésithérapie, qui doit permettre de mieux orienter les patients relevant de la kinésithérapie et ouvre des perspectives de pratique nouvelles. Le financement spécifique obtenu de l'Agence Régionale de Santé en 2022 reconnaît le travail partenarial que nous avons mené avec les acteurs franciliens que sont les fédérations hospitalières, l'AP-HP, la fédération des maisons de santé d'IDF, les instituts de formation en kinésithérapie et les équipes sur le terrain en SSR, en MSP ou en CPTS. Ce financement nous permet de travailler à la « preuve du concept » du KPA en IDF. La construction se fait pas à pas, ce qui favorise l'adhésion très encourageante des acteurs à la démarche.

Deuxième point fort : la participation des MK au renfort des services d'Urgence a été organisée. La tension du système hospitalier, en particulier des Urgences a conduit à une double mobilisation de l'URPS Kiné IDF. La première s'est faite en réponse à l'appel de l'ARS IDF à tous les acteurs de venir en renfort aux services d'Urgence. Comme pour la COVID en 2020, l'URPS a été alors force de proposition auprès des kinésithérapeutes libéraux franciliens. Plus de 400 d'entre eux se sont portés volontaires au mois de mai. Le plan d'action, élaboré en quelques jours et déposé à l'ARS IDF, a été repris par le ministre de la Santé dans les mesures exceptionnelles pour gérer cette crise. Le soutien financier de l'ARS IDF nous a permis de recruter un chargé de mission spécifique et d'adapter le logiciel Inzee.care. Pour autant, la mise en œuvre administrative n'a permis un démarrage qu'au mois d'août. Deuxièmement, cela a contribué à accroître notre visibilité au sein des Urgences et à rappeler notre action depuis plus de 20 ans lors des épidémies de bronchiolite pour désengorger ces mêmes services. Nous avons ainsi pu élaborer une communication rappelant notre rôle de prévention, d'orientation et de prise en soins dans une communication co-

signée par toutes les URPS d'IDF, la fédération des centres de santé, l'ARS IDF, le Conseil Régional de l'Ordre et les deux réseaux ARB et RKBE. Cette communication été envoyée spécifiquement à tous les services d'Urgence de la région.

La troisième avancée concerne l'accès direct aux kinésithérapeutes. L'URPS Kiné IDF a répondu à un appel à projet numérique d'innovation technologique de l'ARS IDF, et, en partenariat avec Inzee.care, a décrit ce que pourrait être un centre de régulation numérique pour les patients franciliens souhaitant recourir à des soins de kinésithérapie en accès direct. Même si ce projet n'a pas été retenu, il nous a permis de nous plonger dans la réalité de l'organisation de cette nouvelle pratique, jusqu'à ses modalités de financement. Nous avons rencontré des MSP qui ont co-signé cet appel à projet, témoignant que, indépendamment de positions générales, il peut y avoir des avancées concrètes au sein d'équipes locales. Nous sommes donc prêts à toute expérimentation de portée nationale qui se ferait sur notre territoire.

Au-delà de ces actions emblématiques, qui relèvent du positionnement stratégique pour la profession et de l'anticipation, l'URPS Kiné IDF reste active en matière d'accompagnement du quotidien. Dans un contexte d'augmentation des prix et donc des charges, nous avons proposé, dès le mois d'avril, une convention de financement avec l'ARS IDF. Nous avons défendu l'extension des zones permettant d'obtenir les aides de l'assurance maladie, mais aussi l'accès à d'autres aides, comme celles que perçoivent les médecins pouvant aller jusqu'à 250 000€ pour de l'équipement en exercice collectif. A ce jour, l'ARS IDF a indiqué que ce dispositif doit être évalué pour les médecins, avant de nous être proposé et intégré dans les priorités du prochain Projet Régional de Santé d'IDF (PR3). Ce dossier sera donc central pour nous en 2023.

Notre engagement se poursuit, alors que, pour la deuxième année consécutive depuis sa création, notre dotation est en baisse, de près de 20% : c'est le reflet direct de la diminution des bénéfices nets globaux de l'activité des kinésithérapeutes libéraux en IDF, qui peut résulter de deux effets : une baisse des revenus de chaque kinésithérapeute ou une baisse du nombre de kinésithérapeutes. Dans les deux cas, c'est une préoccupation, raison pour laquelle nous avons décidé de lancer, en 2023, une grande enquête sur l'exercice en IDF. Elle nous permettra de renforcer et expliciter l'alerte donnée sur la base des enquêtes de 2019 et 2021 auprès de l'ARS IDF sur les tensions sur les ressources humaines en santé et la dégradation de l'accès aux soins, et d'ajuster nos priorités d'actions. Cette situation éclaire aussi l'énergie que nous mettons à nous appuyer sur des appels d'offre ou de négocier des conventions pour dégager des financements complémentaires nécessaires aux travaux de l'URPS.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport, qui présente, plus en détail, l'ensemble de nos activités en 2022.

L'URPS KINÉ IDF

L'équipe | [p.4](#)
Commission de Contrôle | [p.5](#)
2022 en chiffres | [p.6](#)

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

REPRÉSENTER

Nos actions de demandes de relais d'information | [p.9](#)
Nos actions auprès des organisations professionnelles | [p.10](#)
Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes | [p.18](#)

ACCOMPAGNER

Informer et soutenir au quotidien | [p.25](#)
Permanences Locales d'Aide à l'Installation | [p.26](#)
Mobilisation des kinésithérapeutes franciliens pendant la crise sanitaire | [p.27](#)
Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS) | [p.27](#)
Octobre Rose | [p.28](#)

VALORISER

Icope : un défi à relever | [p.31](#)
Accès direct | [p.32](#)
Kinésithérapie en Pratiques Avancées (KPA) | [p.32](#)
Prix Irénée 2022 | [p.34](#)

AMÉLIORER

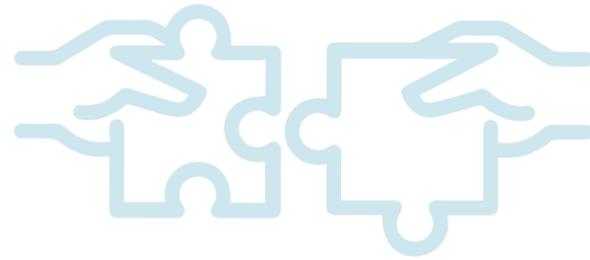
Formation des élus | [p.39](#)
Améliorations de la structure | [p.40](#)

LEXIQUE | [p.42](#)

[2022 EN IMAGES | p.44](#)

[VOS LIENS UTILES | p.46](#)

L'URPS KINÉ IDF



L'équipe

LES ÉLU(E)S DE L'URPS KINÉ IDF AU 31/12/2022

Bureau

Les 24 élus de l'URPS Kiné IDF ont procédé à l'élection du bureau lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021.



Yvan TOURJANSKY
(SNMKR)
Président



Pauline MARTIN
(SNMKR)
Secrétaire générale



Lætitia ROLLERI
(ALIZÉ)
Trésorière



Marie-Aude SCHMÜCKEL
(ALIZÉ)
Vice-présidente



Olivier DAUTIGNY
(SNMKR)
Secrétaire général adjoint
élu à l'AG du 02/12/2021



Xavier GROS
(ALIZÉ)
Trésorier adjoint

Autres élu(e)s

Cécile AUBRY (SNMKR)
Laurent BENACERRAF (FFMKR)
Pierre BLANCO (FFMKR)
Eric CHARUEL (FFMKR)
Bruno COHEN (ALIZÉ)
Jonathan CHAMPONNOIS (ALIZÉ)
Lionel CORVISY (FFMKR)
Jérôme CRESSIOT (FFMKR)
Isabelle DI CIOCCIO (ALIZÉ)
Stéphane FLORI (FFMKR)
Antoine GIORIA (ALIZÉ)
Adrien HARLE (FFMKR)
Philippe LEVANNIER (FFMKR)
Sébastien MARTIN (SNMKR)
Christine PELCA-POIVRE (SNMKR)

Commission de Contrôle

Les 24 élus de l'URPS Kiné IDF ont procédé à l'élection de la Commission de contrôle lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2021.



Nathalie WOLFF
(ALIZÉ)



Isabelle DI CIOCCIO
(ALIZÉ)



Xavier DUFOUR
(SNMKR)

COLLABORATEURS(TRICES)



Pascale VERNEUIL
Secrétaire administrative



Dès avril 2022

Flore DUPOUX
Chargée de mission en santé publique



Jusqu'à juin 2022

Clément CARDOSO-FIDALGO
Graphiste multimédia,
chargé de la stratégie digitale



Dès septembre 2022

Myriam BENCHRIF
Chargée de communication et
de la stratégie digitale

KINÉSITHÉRAPEUTES PARTENAIRES

Anthony DEMONT
Responsable du projet « Accès Direct et Pratiques Avancées ».

Olivier DAUDIER
Responsable du projet « Renfort Urgences ».

STAGIAIRES

Astrée NASS
« Parcours de soins des patients » de l'Université Paris-Saclay.

Olivier DAUDIER
« Accès Direct » de l'Université médecine Sorbonne et l'AP-HP.

PRESTATAIRES

Commissaire aux comptes : Laurent ECHAUZIER (cabinet DBA).

Expert-comptable : Philippe BONTEMPS (cabinet BEC).

Gestionnaire du site internet : **Transacts**, représentée par Charles TARDIF.

Analyse des données SNIIRAM : société **DrDATA**, représentée par Nesrine BENYAHIA.

Société de maintenance de notre système informatique : **IT Bubbly**, représentée par Léonard CHABREDIER.

Société de publipostage : **Collect'Eco**, représentée par Ruddy ROGERS.

Création des trophées du Prix Irénée : **Artempo**, représentée par Victor CARDON.

Création graphique : **Leslie CHENUT**.

Actions et compte-rendu de la Commission de contrôle



Pour rappel, la commission de contrôle a pour rôle :

- de vérifier la concordance des comptes de l'URPS Kiné IDF ;
- de surveiller que les subventions soient utilisées à bon escient ;
- de vérifier la bonne réalisation des dépenses engagées et de faire des propositions en cas de nécessité pour améliorer le bon fonctionnement de l'URPS Kiné IDF.

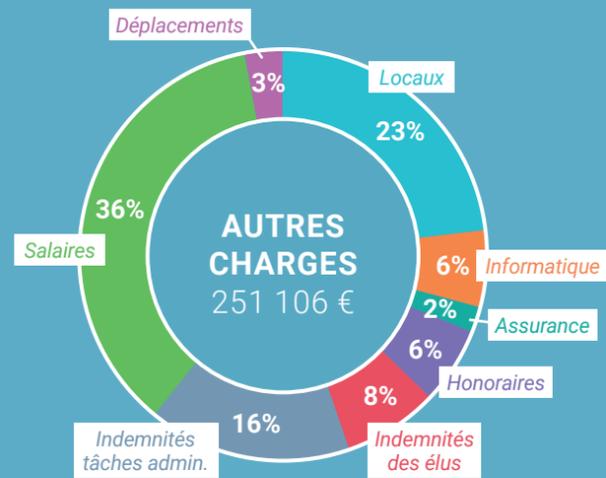
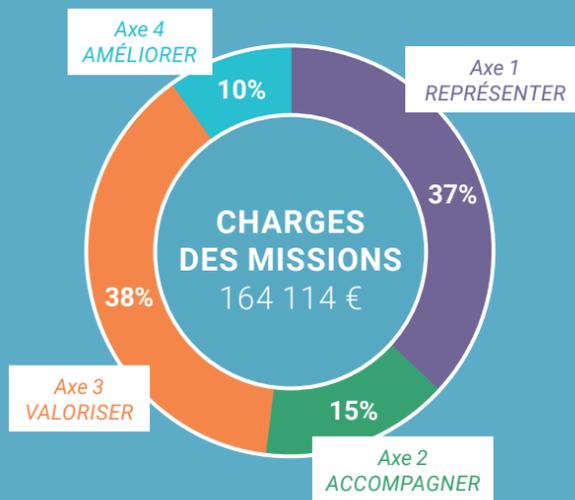
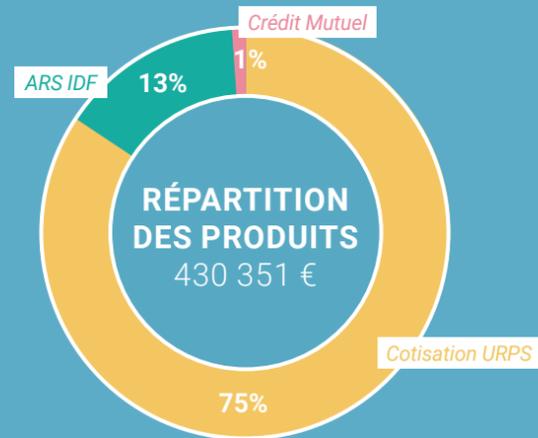
Le contrôle pour l'année 2022 a été réalisé les 1^{er} décembre 2022, 16 mars 2023 et 30 mars 2023 en présence de Xavier DUFOUR, Nathalie WOLFF et Isabelle Di CIOCCIO. Au vu des actes de contrôle réalisés par la commission, celle-ci n'ayant pas trouvé de dysfonctionnement dans la gestion des comptes de l'année 2022, la commission de contrôle a recommandé l'acceptation des comptes 2022.

2022 en chiffres

L'URPS Kiné IDF est principalement financée par la contribution URPS, prélevée par l'URSSAF aux kinésithérapeutes libéraux conventionnés, à hauteur de 0,1 % des revenus d'activités non-salariés.

L'exercice comptable 2022 présente un résultat net de 2 843 €.

RÉSERVES FIN 2021	
	434 354 €
PRODUITS	430 351,90 €
CHARGES	415 221 €
BILAN	2 843 €
RÉSERVES FIN 2022	
	437 196 €



Données validées par l'expert-comptable et approuvées par l'Assemblée Générale du 30 mars 2023 après lecture des rapports de la commission de contrôle des comptes et du commissaire aux comptes.

REPRÉSENTER

Nos actions de demandes de relais d'information

L'URPS Kiné IDF a pour mission de représenter la kinésithérapie. Dans ce cadre, elle a relayé des demandes ou des informations jugées pertinentes.

■ Demandes de l'ARS



Terr-eSanté

L'objectif de l'ARS en collaboration avec le GIP SESAN était de réaliser un bilan de la plateforme de coordination régionale Terr-eSanté. Dans ce cadre et afin de continuer à améliorer la prise en charge des patients sur notre territoire, ce bilan souhaitait :

- Recueillir la perception des kinésithérapeutes vis-à-vis de la plateforme,
- Comprendre l'usage qu'ils en font dans leur pratique quotidienne,
- Identifier les besoins en termes d'outillage de la coordination.

Le NUR

L'URPS Kiné Île-de-France a relayé la demande de l'ARS visant à tester gratuitement le Numéro Unique Régional (NUR) par les kinésithérapeutes franciliens.

01 45 45 45 45

Créé en janvier 2020 par l'ARS Île-de-France et l'URPS Médecins Île-de-France, ce numéro unique régional s'adresse aux professionnels de santé libéraux ayant besoin d'un appui pour répondre aux besoins d'un patient complexe.

Concrètement, il s'agit de répondre aux demandes des professionnels de santé, de les informer et de les orienter vers les ressources existantes au niveau local pour qu'ils puissent accompagner les patients complexes et gérer plus facilement les prises en charge. L'équipe recevant les demandes s'engage à y répondre dans un délai de 48 heures maximum.

Quelques exemples de questions traitées par ce service :

- A qui faire appel pour un traducteur en consultation ?
- A qui adresser un enfant pour un diagnostic ou prise en charge autisme ?
- Vers quel service orienter une femme en situation de violence conjugale ?
- Quelles sont les aides pour un retour à l'emploi après arrêt de travail ?
- Quels services sollicités pour mettre en place un cercle de soin gériatrique ?
- Où puis-je trouver un réseau de soins palliatifs ?
- Où trouver un kinésithérapeute à domicile pour un patient âgé ?
- Vers qui envoyer mon patient en situation d'addiction ?
- Où trouver un service de psychiatrie pour mineur ?

■ Demande de l'AP-HP : intervention brève en tabacologie

Parce que les kinésithérapeutes sont des acteurs importants de santé publique, ils ont la possibilité de prescrire des substituts nicotiques et donc d'accompagner leurs patients vers un sevrage tabagique.



Ainsi l'URPS Kiné IDF a relayé le programme 2022 de la formation « Intervention brève en tabacologie pour les professionnels de santé prescripteurs ».

A l'issue de la formation d'une journée, les professionnels seront capables de :

- S'approprier des outils d'évaluation de la dépendance tabagique
- Prescrire et accompagner la bonne utilisation des traitements de substitution nicotique
- Mettre en œuvre des interventions brèves en tabacologie
- Repérer les ressources en addictologie

■ Demandes d'étudiants



Comme tous les ans, des dizaines d'étudiants ont fait appel à l'URPS Kiné IDF afin que leurs questionnaires de mémoire soient relayés.

Devant la forte sollicitation dont l'URPS fait l'objet, le choix a été de prioriser les étudiants franciliens.

C'est ainsi tout le champ de compétences de la kinésithérapie qui a été représenté.

L'objectif de l'URPS est d'inciter les kinésithérapeutes à y répondre pour aider les étudiants comme pour donner la meilleure représentativité de l'exercice actuel de la kinésithérapie à travers ces enquêtes.

Nos actions auprès des organisations professionnelles

ORGANISATIONS INTRA-PROFESSIONNELLES

■ Salon Réeduca 2022

Comme il en est maintenant coutume, les URPS MK des différentes régions françaises étaient présentes au salon Réeduca au sein d'un stand commun les 13, 14 et 15 octobre derniers.

Chaque région a ainsi pu afficher un poster retraçant ses différentes actions menées auprès des kinésithérapeutes au cours de l'année passée.

C'est aussi l'occasion de présenter ce que sont les URPS auprès des étudiants venus nombreux poser des questions, mais aussi auprès des kinésithérapeutes présents sur le stand.



Temps d'échange inter-URPS



Franck LAGNIAUX (président de la SFMKs), Vincent BERGER (fondateur de "Mon bilan sport santé"), Yvan TOURJANSKY et Xavier GROS (URPS Kiné IDF).

Le salon est l'événement pour les acteurs des différentes régions de se retrouver. C'est ainsi qu'a été organisé un temps d'échange inter-URPS afin que chaque région puisse présenter aux autres son travail, ses avancées et ses idées pour les professionnels.

C'est ainsi que l'URPS Kiné IDF a pu présenter le travail réalisé cet été sur les « renforts kinésithérapeutes aux services des urgences », de la création, au déploiement et aux résultats.

L'URPS est également allée à la rencontre des kinésithérapeutes et en a profité pour leur présenter ses différents travaux et projets, en particulier le sport santé, avec une présentation de "monbilansportsante" par Vincent Berger, poursuivant comme objectif la facilitation du renouvellement des prescriptions de sport santé. Ce projet, dans lequel les kinésithérapeutes s'investissent dès aujourd'hui, est au cœur de la politique de santé de la région Île-de-France.



■ Session collaborative avec l'URPS MK Centre-Val de Loire

Dans le cadre des relations avec les autres URPS Kiné, Yvan Tourjansky a été invité par Morgan Colas, président de l'URPS Kiné CVL, à une journée d'idéation le 20 septembre 2022.

Cette journée faisait suite au travail partenarial qu'ils ont eu avec l'ARS CVL, la Région CVL, la CPAM 45, le conseil régional de l'Ordre et l'École Universitaire de Kinésithérapie d'Orléans. Une enquête de plus de 100 questions a été envoyée à tous les kinésithérapeutes de la région et aux étudiants, pour connaître leurs conditions d'exercice mais aussi leurs attentes et leurs craintes sur leur avenir.

La restitution a donné lieu à une information à tous les participants, mais aussi à un travail de priorisation des actions à mener pour l'URPS Kiné CVL en lien avec leurs partenaires. Tout ceci dans le but de prendre en considération ces priorités dans le cadre de l'élaboration du troisième Projet régional de santé. La journée, très riche, a montré quelques différences mais surtout de nombreux points communs avec les enquêtes menées par l'URPS Kiné IDF. C'est pourquoi 4 ans après l'enquête de 2019 et la COVID, le bureau de l'URPS Kiné IDF a décidé de s'inspirer de la démarche de l'URPS Kiné CVL pour réaliser une enquête similaire en vue de l'élaboration en 2023 du PRS 3 francilien.



Etienne PANCHOUT (président du CDOMK 41), Yvan TOURJANSKY et Morgan COLAS (président de l'URPS MK CVL).

Voir la synthèse de l'enquête en Centre-Val de Loire : bit.ly/3TjIqbu

■ COVID

Tout au long de l'année, l'URPS a collaboré :

- Avec le ministère des Solidarités et de la Santé afin d'informer les professionnels
 - Sur l'actualisation des conduites à tenir face au virus et ses variants successifs (isolement, quarantaine etc.).
 - Sur le déploiement des centres de dépistage de la Covid-19
 - Sur la vaccination des enfants
 - Sur les recommandations de l'HAS
- Avec l'Assurance Maladie notamment à propos de démarchages intensifs de certaines sociétés cherchant à faire passer des commandes de caisses de tests antigéniques.
- Avec les écoles et les crèches afin de permettre aux kinésithérapeutes de voir leurs enfants accueillis en cas de fermeture de classes ou de crèches.

En Île-de France comme ailleurs, les kinésithérapeutes ont participé à la stratégie de dépistage.

Pour rappel, dans le cadre de la crise sanitaire, la loi autorise les kinésithérapeutes à intervenir dans la stratégie de dépistage. Sous réserve d'être formés et habilités, ils peuvent participer au dépistage par tests antigéniques, RT-PCR, et auto-tests supervisés.

De nombreux tests ont pu ainsi être réalisés dans les cabinets des professionnels et au domicile de leurs patients.



■ Bronchiolite

En début d'année 2022, à la suite de l'augmentation significative des cas de bronchiolite du nourrisson.

L'URPS Kiné IDF, avec le soutien de l'URPS Médecins IDF, de l'URPS Pharmaciens IDF et des autres URPS d'IDF, a procédé à l'envoi postal d'une affiche à destination des cabinets de kinésithérapie et des pharmacies de la région, afin de sensibiliser leurs patients aux bénéfices de ces soins.

Un grand nombre d'études récentes démontre la réelle plus-value d'une prise en charge de ces jeunes enfants en kinésithérapie de ville. Il nous a semblé primordial de valoriser nos compétences et de rappeler le rôle du kinésithérapeute dans cette affection saisonnière.



Voir le courrier envoyé aux kinésithérapeutes, ainsi que l'affiche réalisée pour sensibiliser les parents et patients (page suivante).



Chers collègues,

Les médecins généralistes et les pédiatres sont en première ligne dans la prise en charge des bronchiolites aiguës des nourrissons. Leur rôle est particulièrement important dans la limitation des passages non justifiés des enfants dans les services d'urgences hospitaliers actuellement surchargés.

La bronchiolite aiguë dure en moyenne 10 jours. Il convient de tenir compte des 48 premières heures par rapport au début des symptômes respiratoires, période pendant laquelle l'état de tout nourrisson est susceptible de s'aggraver. Quand cela apparaît nécessaire au terme de l'évaluation par le médecin de soins primaires, il est essentiel d'assurer une surveillance pluridisciplinaire du nourrisson, afin de ne pas le perdre de vue pendant cette période critique en associant notamment les kinésithérapeutes libéraux si l'enfant est au domicile.

Le médecin généraliste ou le pédiatre en charge du suivi devra s'assurer, après l'évaluation du nourrisson, de la mise en place des mesures éducatives et de surveillance adaptées à l'évaluation du nourrisson par les professionnels de premier recours, dont les kinésithérapeutes ou les réseaux bronchiolite.

L'acte de rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent (bronchiolite du nourrisson, poussée aiguë au cours d'une pathologie respiratoire chronique) est toujours inscrit à la nomenclature des masseurs-kinésithérapeutes.

N'hésitez donc pas, si vous le jugez nécessaire, à utiliser une prescription du type : « *Kinésithérapie respiratoire pédiatrique dans le cadre du suivi d'une bronchiolite chez un nourrisson de XX mois* ».

Les masseurs-kinésithérapeutes de ville, notamment libéraux, et les réseaux bronchiolites franciliens sont pleinement mobilisés pour répondre à la demande.

En plus de votre kinésithérapeute habituel, les réseaux bronchiolite d'Île-de-France sont à votre écoute en cas d'urgence :

 Réseau Kinésithérapie Bronchiolite Essonne	 Réseau Bronchiolite d'Île-de-France
0 810 817 812 Service 0,06 €/min + prix appel	0 820 820 603 Service 0,05 €/min + prix appel

Votre enfant est atteint de bronchiolite : quel est le rôle du kinésithérapeute ?

30 % des enfants sont touchés par la bronchiolite, 95 % d'entre eux ne nécessitent pas d'hospitalisation mais un suivi en cabinet de ville.



Votre kinésithérapeute peut vous permettre d'apprendre les **bons gestes** pour appliquer les **conseils d'hygiène** et vous expliquer les **signes d'alerte**.

Votre kinésithérapeute peut faire une **surveillance régulière** de l'état clinique de votre enfant et ainsi contribuer à vous **rassurer** ou de vous orienter vers un **médecin**.



Votre kinésithérapeute utilise les **techniques de désencombrement bronchique** si l'état clinique de votre enfant le nécessite.

La **prise en charge ambulatoire** permet de limiter l'**engorgement** des services d'urgences et des cabinets libéraux de médecins.



En plus de votre kinésithérapeute habituel, les réseaux bronchiolite d'Île-de-France sont à votre écoute en cas d'urgence :

Réseau Kinésithérapie Bronchiolite Essonne 0 810 817 812 Service 0,05 € / min + prix appel	Réseau Bronchiolite d'Île-de-France 0 820 820 603 Service 0,05 € / min + prix appel
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------



■ Renforts

Face aux tensions auxquelles ont été confrontés les services d'urgences des établissements de santé franciliens, l'URPS Kiné IDF a proposé d'amorcer une solution ponctuelle rapide et ciblée en mai 2022.



Cet élan de solidarité tel qu'envisagé pourrait permettre de tisser des liens de coordination plus pérennes à l'avenir entre les MK et les professionnels de santé impliqués dans les contextes de soins primaires, notamment des soins non programmés délivrés dans les services d'urgences franciliens.

Ainsi 3 niveaux ont été identifiés :

R1

MK-Renfort 1 (MK-R1)

Un masseur-kinésithérapeute mobilisé dans un service d'urgence et dont le rôle est de prendre part au triage habituellement réalisé par un infirmier.

R2

MK-Renfort 2 (MK-R2)

Un masseur-kinésithérapeute mobilisé au sein du service d'urgence après le triage administratif et infirmier pour la réalisation d'un examen clinique et la prise en soin thérapeutique de certaines pathologies musculosquelettiques, respiratoires, neurologiques bien définies. Le MK-R1 et le MK-R2 peuvent être une même personne.

V

MK-Veille (MK-V)

Un professionnel exerçant en ville dans une structure de soins coordonnée déjà en place et dont la mission sera d'absorber une partie des patients réorientés par les centres d'appel du 15, du 18, du 112/114 et de SOS médecin.



← Voir notre article

<https://bit.ly/3l1kN71>

Cette solution reste d'actualité même si les établissements franciliens ne se sont pas encore emparés de ce dispositif.

■ IFMK

Le 21 janvier 2022 a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'IFMK de l'Est Francilien situé dans l'agglomération de Meaux. Cet IFMK de 29 places a été ouvert en 2019 et était hébergé jusqu'alors à l'IUT du centre-ville de Meaux.

C'est dans le centre commercial des saisons de Meaux, que Gérard Hermant, directeur général et psychomotricien de formation, et Martial Delaire, directeur de l'IFMK EF et masseur-kinésithérapeute, ont accueilli la délégation de personnalités pour l'inauguration. Les étudiants en K1 et K2 ont assuré la présentation des nouveaux locaux, des technologies numériques ainsi que de tout le matériel mis à leur disposition par l'IFMK EF.

Suivant cette présentation, se sont succédé à la tribune : la Vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, Farida Adlani, ainsi que le maire de Meaux, ancien ministre, Jean-François Copé. Ils ont rappelé la pénurie de kinésithérapeutes dans le département et leur satisfaction de voir ouvrir l'IFMK EF. Ils ont néanmoins exprimé au sous-préfet de Seine-et-Marne qui était présent, leur regret du trop peu d'étudiants

admis dans l'IFMK EF au regard des besoins, et ce dernier s'est engagé à porter le message au gouvernement.

En effet, l'IFMK EF pourrait facilement accueillir le double d'étudiants comme cela avait été demandé par l'ARS, l'URPS Kiné IDF et la Région en 2020, mais refusé par le ministère de la Santé. Le nombre important d'apprentis au sein de la promotion a été mis en avant, cela permettant une prise en charge financière de la formation.



Étaient également présents, le président du SNIFMK : Pascal Gouilly, les présidents du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes d'IDF, du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes de Seine-et-Marne, des formateurs et directeurs d'IFMK franciliens et ainsi que 3 membres de l'URPS Kiné IDF : **Isabelle Di Ciccio** (également membre de l'équipe pédagogique de l'IFMK EF), la Vice-présidente : **Marie-Aude Schmückel** et **Yvan Tourjansky**, le Président de l'URPS Kiné IDF.

ORGANISATIONS INTER-PROFESSIONNELLES

■ Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La Commission Régionale Santé et Autonomie regroupe toutes les organisations qui jouent un rôle dans la santé en IDF. La CRSA permanente est le bureau de la CRSA, c'est au sein de cette instance qu'**Yvan Tourjansky** représente les 10 URPS franciliennes. C'est bien-sûr l'occasion d'évoquer la situation des kinésithérapeutes mais c'est surtout le lieu pour parler du monde libéral et de ses plus de 80 000 acteurs du quotidien. En 2022 il a souvent été question de la déclinaison de la politique nationale en IDF avec l'utilisation des fonds du Ségur de la santé, mais aussi de la crise des urgences en IDF.

La CRSA a également une commission prévention au sein de laquelle **Yvan Tourjansky** siège. Il a été question cette année de la démographie des professionnels de ville et notamment des médecins généralistes et des sages-femmes avec un focus sur le parcours de la périnatalité qui est inquiétant en IDF.



■ Conseils territoriaux de santé

Ces conseils participent à la déclinaison du projet régional de santé au niveau départemental. Ils réunissent la plupart des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels des soins de ville, représentants des usagers du système de santé, etc.).

Au 31 décembre 2022, les élus URPS des 8 CTS franciliens étaient les suivants :

(en gras, les kinésithérapeutes)

Département	Titulaires	Suppléants
<i>Paris</i>	Yorick BERGER Marie-Aude SCHMÜCKEL Dominique GUEZOU	Laurent PINTO Philippe PENIGAULT Hala SARMINI
<i>Seine-et-Marne</i>	Olivier GODART Dominique BULARD Céline RACLOT	Nicolas GOOSSENS Isabelle DI CIOCCIO Eric GOUEL
<i>Yvelines</i>	Matthieu DELBOS Benoît FOSSE Pauline MARTIN	Philippe RICHARD Laïna VERIN Charlotte GAUTHIER
<i>Essonne</i>	Virginie BUISSON Anne-Sophie HADELER Serge BELLAÏCHE	Jérôme ZULBERTY Damien NICOLINI Camille COURCIER
<i>Hauts-de-Seine</i>	Charles-Antoine NILLAMEYOM Yvan TOURJANSKY Christophe MINGHETTI	Thomas-Olivier MC DONALD Xavier GROS Bertrand AUPICON
<i>Seine-Saint-Denis</i>	Samia AMARA Abdelaali BENAMARA Nicolas BLONDEL	Maud MINGEAU Fabien POINTLOUP Corinne FARGES
<i>Val-de-Marne</i>	Eric DOURIEZ Philippe LEVANNIER Bernadette HERAULT	Laurence PEREIRA Sylviane LEWIK Véronique DISSAT
<i>Val d'Oise</i>	Edith LASSY Théo LABAT Georges NOACHOVITCH	- Nicolas LEFORTIER Isabelle MARQUE

■ Réunions interprofessionnelles

Il y a eu cette année 2022 encore des réunions qui ont mobilisé tous les représentants des libéraux. Ces réunions téléphoniques qui avaient débuté en mars 2020 pour la COVID ont continué en 2022 un peu pour la COVID en début d'année mais se sont également centrées sur le problème des Urgences incluant le problème des bronchiolites.

C'est au cours d'une de ces réunions du mois de mai que l'URPS Kiné IDF a décidé d'être force de proposition en élaborant un document sur le rôle des kinésithérapeutes aux urgences. Document soutenu par l'ARS IDF et qui est remonté jusqu'au ministre de la Santé. Il va de soi qu'avant la transmission d'un document engageant la profession, l'URPS Kiné IDF avait échangé avec les présidents des 3 syndicats ainsi qu'avec la présidente de l'ordre. Tous ont soutenu le projet auprès de leur interlocuteurs nationaux.

■ Commissions Paritaires Régionales des CPTS (CPR CPTS)

Dans le cadre de l'AIUF, **Yvan Tourjansky** est présent aux Commissions Paritaires Régionales des CPTS organisées par l'assurance maladie afin de suivre l'Accord Cadre Interprofessionnel des CPTS. Il en est de même au sein du comité régional de suivi des CPTS organisé par l'ARS IDF.

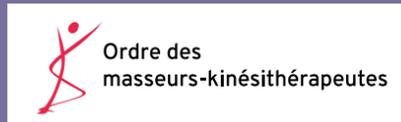


Au sein des deux instances, il a demandé le suivi du nombre de professionnels de santé engagés au sein des CPTS et les projets de santé qu'ils ont déposés. Ces informations permettent de voir l'engagement notamment des kinésithérapeutes et des projets portés pour suivre la mobilisation de tous les libéraux (hors médecins) et de suivre aussi la richesse et la diversité des projets de prévention menés. Le but étant de pouvoir accompagner au mieux les kinésithérapeutes au sein des CPTS.

Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes

■ L'Ordre des kinésithérapeutes

Il existe au niveau régional deux instances officielles qui représentent les kinésithérapeutes, le conseil régional de l'Ordre et l'URPS Kiné IDF. Il est donc naturel que les deux présidents se retrouvent régulièrement en réunion soit avec le conseil régional d'IDF soit avec l'ARS IDF chacun dans ses missions.



Il était important que les deux présidents en 2022 prennent le temps de se voir en tête à tête pour échanger sur les stratégies de leurs organisations et celles qui pourraient être communes. Cette rencontre a débouché en 2022 sur une action avec les réseaux bronchiolite auprès de l'ARS IDF afin d'obtenir soutien et mobilisation des kinésithérapeutes sur ce dossier combien important du rôle des MK dans le cadre de la prise en soins des enfants atteints de bronchiolite.

Cette réunion a permis à l'ARB d'augmenter sur toute la semaine l'ouverture du réseau, comme RKBE le faisait déjà, et de produire une lettre de soutien de la part de l'ARS IDF, la fédération des centres de santé et bien sûr co-signée par le CROMK IDF et l'URPS Kiné IDF et les deux réseaux. Ce courrier relayé par nos organisations a été envoyé à tous les services d'urgence de la région par l'ARS IDF. Il est à noter que, dans ce dossier, l'URPS Kiné IDF avait également envoyé au plus grand nombre et aux organisations l'affiche rappelant le rôle des kinésithérapeutes soutenue par toutes les URPS d'IDF.

■ FNEK (Fédération Nationale des Étudiants en kinésithérapie)



Journée de Rencontre et d'Échange autour de la Profession, 24/06/2022



L'URPS Kiné IDF a accompagné la FNEK pour la mise en place de la Journée de Rencontre et d'Échange autour de la Profession (JREP).

Cette journée a eu lieu à Meudon le 24 juin 2022 et a vu entre autres, l'intervention de plusieurs présidents d'URPS en présence de futurs diplômés et de jeunes diplômés ainsi que des jeunes médecins et pharmaciens.

Eurent également lieu des tables rondes à propos de l'attractivité du territoire et de la Kinésithérapie en Pratiques Avancées (KPA).

■ Interventions en IFMK

Présentation du système de santé et de l'URPS

Faisant partie des Unités d'Évaluation de la scolarité, le Président et le Secrétaire Général Adjoint de l'URPS Kiné IDF ont pu présenter le système de santé français. Décrivant ainsi son organisation tout comme la place des URPS Kiné et de la kinésithérapie en général au sein de ce système.

Une occasion de mieux faire connaître les missions de l'URPS et de valoriser la place du kinésithérapeute comme acteur de santé publique au sein de ce système.

- A l'ADERF : **Yvan TOURJANSKY**
- A l'IFMK EF : **Olivier DAUTIGNY**



Remise des diplômes

Comme tous les ans, les élus de l'URPS se sont mobilisés pour participer aux remises des diplômes.

Cette année, l'URPS a souhaité distribuer le serment d'Hippocrate ainsi que des ordonnanciers aux nouveaux professionnels.

Ce diplôme valide les compétences attendues mais donne aussi les responsabilités allant avec. Ainsi, le serment d'Hippocrate dans une version modernisée (ci-contre) rappelle nos devoirs déontologiques et éthiques. L'ordonnancier quant à lui représente également la responsabilité qui est la nôtre et notre rôle de prescripteur.

C'est toujours un plaisir de vivre cette ambiance et ressentir le plaisir et la fierté chez nos nouvelles consœurs et nouveaux confrères. Étaient présents :

- Pour l'école DANHIER : **Christine PELCA-POIVRE**
- Pour l'EFOM : **Yvan TOURJANSKY**
- Pour l'ENKRE : **Olivier DAUTIGNY** et **Xavier GROS**



Remise des diplômes à l'IFMK ENKRE

Serment d'Hippocrate

Au moment d'être admis(e) à exercer la Médecine, en tant que masseur kinésithérapeute, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'Honneur et de la Probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux,

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.

Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'Humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera.

Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés.

Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.

Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me sont demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les Hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque."

Article R. 4321-58 du CSP

En tant que masseur-kinésithérapeute je dois écouter, examiner, conseiller, soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur couverture sociale, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Je ne dois jamais me départir d'une attitude correcte et attentive envers la personne soignée.

■ Salon Healthcare Information and Management System Society (HIMSS)



Yvan TOURJANSKY et Anne-Sophie HADELER lors du HIMSS à Orlando (USA) - Mars 2022.

En 2020, Anne-Sophie HADELER alors nouvelle présidente et Yvan TOURJANSKY président sortant de l'AIUF, ont été invités par l'ARS IDF à faire partie de la délégation Française se rendant au Salon International HIMSS. Ce voyage avait été reporté de mars 2020 à mars 2022 du fait de la COVID.

Le voyage avait pour but de visiter le salon au sein duquel de nombreuses entreprises présentaient leurs innovations technologiques. Nous avons pu notamment voir un gilet et une ceinture connectée, la dictée vocale d'une consultation médicale avec élaboration de la synthèse en temps réelle, l'anonymisation d'une base de données patient, la gestion optimisée d'un service d'urgences hors les murs ou un logiciel permettant la prise en compte de la satisfaction des patients.

Nous avons échangé avec nos interlocuteurs régionaux dans un cadre différent. Cela nous a permis de parler Pratique avancée en kinésithérapie, accès direct, interopérabilité des bases de données ville-hôpital, et accès aux bases de données de l'assurance maladie qui est en principe possible pour toutes les URPS.

■ CMK ou CNP MK



Le 16 juin 2022 le Collège de la Masso-Kinésithérapie (notre Collège National Professionnel) organisait à Montpellier son colloque sur l'accès direct. L'accès direct étant un projet porté par l'URPS Kiné IDF, son président et sa vice-présidente étaient présents pour cette occasion.

Ce congrès a permis de faire un état des lieux des expérimentations en France, mais aussi d'avoir le témoignage de ce qui se fait à l'étranger comme au Canada très en avance dans ce domaine à travers la voix de M. François DESMEULES venu de Montréal.

■ Médaille du Mérite d'Yvan Tourjansky (président de l'URPS Kiné IDF)

Le bureau de l'URPS Kiné IDF était présent aux côtés d'Yvan Tourjansky lors de la cérémonie de remise de la médaille du mérite, jeudi 31 mars 2022. L'État, en le faisant Chevalier de l'Ordre du Mérite, reconnaît son parcours de plus de 30 ans en tant que représentant des kinésithérapeutes.

Débuté au sein du BDE de l'ADERF, son parcours l'a mené à la tête de l'Amicale des Kinés de Meudon puis au sein du bureau du Conseil National de l'Ordre, du Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs, de l'AIUF et de l'URPS Kiné IDF.

La présence de représentants de la profession, des autres professions de santé, du directeur de l'offre de soins de l'ARS IDF et de son adjoint, du directeur régional de l'Assurance Maladie, du maire et sénateur maire de Meudon et de la directrice de l'ANDPC qui lui a remis l'insigne dans les locaux du Conseil national de l'Ordre témoigne des liens noués en 30 ans de représentation.

Cette reconnaissance est aussi celle de la profession et de son rôle au sein du système de santé.

Ce sont 30 années d'actions constructives qui ont contribué à la valorisation de la profession de kinésithérapeute, aussi bien à travers le référentiel des études que dans la pratique quotidienne des professionnels.



Ci-contre : Michèle LENOIR-SALFATI (Directrice générale de l'Agence Nationale du DPC) décore Yvan TOURJANSKY de la Médaille du Mérite.

Ci-dessous : Pascale MATHIEU (Conseil national de l'Ordre), Yvan TOURJANSKY, Michèle LENOIR-SALFATI (AN DPC) et Jean-François DUMAS (Conseil national de l'Ordre).



L'équipe de l'URPS Kiné IDF : Clément CARDOSO-FIDALGO (graphiste multimédia), Marie-Aude SCHMÜCKEL (vice-présidente), Yvan TOURJANSKY (président), Lætitia ROLLERI (trésorière), Pascale VERNEUIL (secrétaire administrative), Xavier GROS (trésorier adjoint) et Olivier DAUTIGNY (secrétaire général adjoint).



Didier JAFFRE, Directeur de l'offre soins à l'ARS IDF jusqu'en avril 2022, et Yvan TOURJANSKY.



Yvan TOURJANSKY entouré de Guillaume RALL (président du SNMKR) et François RANDAZZO (président d'Alizé).

ACCOMPAGNER

— Informer et soutenir au quotidien

■ Boîte contact

En cette année 2022, beaucoup moins de questions en lien avec la crise sanitaire que les 2 années précédentes. Les problématiques du zonage et des aides à l'installation ont été davantage présentes. Et bien sûr les demandes des étudiants afin de partager leurs questionnaires pour leurs mémoires de fin d'étude.

Cette boîte contact est aussi pour l'URPS un moyen d'être informée des réunions de l'ARS et des autres instances et de faire suivre ces informations aux responsables assurant les liens avec ces mêmes instances.

■ Site web

79 456 Nombre de pages visitées sur notre site web en 2022

Il est l'un des outils d'information de l'URPS Kiné IDF vers les kinésithérapeutes. On peut ainsi y retrouver l'actualité, mais aussi les informations et les documents officiels utiles pour les professionnels.

WWW.URPS-KINE-IDF.COM



■ Newsletters et réseaux sociaux

"Informer et soutenir au quotidien", c'est également l'envoi de newsletters pour informer les professionnels en temps réel. En 2022, **48 flashs mail** ont ainsi été envoyés aux 10 500 kinésithérapeutes d'Île-de-France.

Nos informations sont aussi relayées sur les réseaux sociaux. On notera en 2022 la création d'un compte Instagram.



3246 abonnés



860 followers



568 abonnés



128 abonnés

← NOUVEAU

Nos dépliants, brochures, outils...

Ils sont disponibles sur notre site. **Un nouveau dépliant** a été créé cette année sur la Kinésithérapie en Pratiques Avancées.



Consulter toute notre documentation



<https://bit.ly/3t6zzK2>

Permanences Locales d'Aide à l'Installation

L'année 2022, toujours impactée par la situation sanitaire, les Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) ont continué d'être organisées en visioconférence.

Au total, 32 permanences ont été organisées dans les 8 départements de la région et 80 professionnels de santé ont été reçus. **19 masseurs-kinésithérapeutes** ont eu recours aux PLAI en 2022 (11 en 2021).

Détail des kinésithérapeutes reçus dans chaque département

Département	Nb de kinés reçus
Paris	2
Seine-et-Marne	0
Yvelines	3
Essonne	1
Hauts-de-Seine	8
Seine-Saint-Denis	2
Val-de-Marne	0
Val d'Oise	3

Les questions posées par les kinésithérapeutes étaient centrées vers :

- Quelles sont les démarches administratives à accomplir pour m'installer en libéral ?
- Quelles normes mon local doit-il respecter ?
- Dans quels secteurs/communes du département se situent les besoins en kinésithérapeutes ?
- Suis-je éligible à des aides à l'installation ?
- Quelles sont les démarches à effectuer pour prendre un assistant ?
- Où se situent les projets de MSP ? Recherchent-ils un kinésithérapeute ?
- Faut-il prendre un expert-comptable ?
- Comment s'effectue la cotation des actes ?
- Pour les kinésithérapeutes, quelle est la réglementation en vigueur sur le développement d'une activité d'éducateur sportif parallèle à une activité thérapeutique ? Comment puis-je concilier ces deux activités ?

Cela a été aussi l'occasion d'informer de la constitution des CPTS et de l'intérêt d'entrer en contact avec elles.

Mobilisation des kinésithérapeutes franciliens pendant la crise sanitaire

Informés du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur le renfort sanitaire des différentes professions de santé, c'est donc tout naturellement que l'URPS Kiné IDF a souhaité y contribuer.

Cette note apporte donc des données chiffrées sur le niveau d'investissement des kinésithérapeutes franciliens, tout en précisant les différents fronts sur lesquels ils se sont engagés.

Ces données reposent sur les résultats d'une enquête lancée durant le mois de mars 2022. 538 réponses ont été recueillies, avec 81% de kinésithérapeutes libéraux et un échantillon représentatif de l'ensemble des départements d'Île-de-France.

En conclusion, c'est donc plus d'un kinésithérapeute sur 2 qui s'est mobilisé depuis le début de la crise.

Il faut souligner un investissement allant très au-delà des soins de kinésithérapie. En effet, 41% des interventions des kinésithérapeutes se sont tournées vers des fonctions en dehors de leur profession comme :

- Des missions administratives ou de coordination
- Des missions renfort « aide-soignant » (notamment en EHPAD)
- Du brancardage.

Quant aux interventions des kinésithérapeutes pour des soins de kinésithérapie, il s'agit majoritairement de missions en secteur COVID, tant sur le volet hospitalier (services de réanimation, soins intensifs, soins conventionnels...) que dans les EHPAD ou en centre COVID.

Il est par ailleurs important de noter que près de **40% des missions autre que kinésithérapiques n'ont pas été rémunérées** (proportion à 24% pour les soins de kinésithérapie), montrant ainsi **la solidarité de la profession face à la crise.**

L'Association Soins aux Professionnels de Santé (SPS)

Mercredi 30 août, SPS lançait sa campagne de prévention contre le suicide.

La projection du clip "L'Enfer" de Stromae débutait cette journée, une introduction qui pose le cadre grave de la thématique. La prise de parole du Dr Eric Henry, président de l'association SPS, et de Catherine Cornibert, directrice générale de SPS, a permis d'expliquer la réflexion ayant abouti à la réalisation de cette campagne de prévention choc. Après la diffusion de cette vidéo d'une minute, un échange eu lieu afin de recueillir les premiers retours du public.

L'après-midi s'est poursuivie avec différentes interventions intéressantes et variées sur le thème "prévention du suicide : quelles solutions pour ne pas en arriver là". Cet échange a également permis de valoriser des associations qui travaillent toutes sur les thématiques de santé mentale et/ou du suicide.

Cette journée se clôture avec un "hymne à la vie" de Yannis Constantinidès, professeur de philosophie et d'éthique appliquée.

L'URPS Kiné IDF par l'intermédiaire de sa représentante **Cécile AUBRY** (élue URPS) remercie toute l'équipe de SPS pour l'organisation de cette belle journée très enrichissante et pour l'action essentielle qu'ils mènent au quotidien.



Octobre Rose

Comme chaque année maintenant, l'URPS Kiné IDF à l'occasion d'Octobre Rose rappelle le rôle essentiel des kinésithérapeutes dans la prise en soin des patientes atteintes d'un cancer du sein.

Intervenant à chaque étape du parcours de soins, il est un des piliers de la prise en soin. Il propose, soigne et conseille les patientes pour un meilleure qualité de vie.

Vous pourrez retrouver le travail des URPS MK à travers les 2 visuels sur "Kinésithérapie et rééducation après un cancer du sein" :

Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur : [reseaudeskinesdusein.fr](https://www.reseaudeskinesdusein.fr)
<https://www.urps-kine-idf.com>
[aktl.org](https://www.aktl.org)

Précommandez votre livret d'exercices

<https://mailchi.mp/reseaudeskinesdusein.fr/telecharger-mon-kine-macompagne>

Kinésithérapie et rééducation après un cancer du sein

Vous avez été opérée d'un cancer du sein ?
 Votre kiné peut vous aider pour :

- ☞ douleurs post opératoires
- ☞ l'état de votre peau
- ☞ les cicatrices
- ☞ les postures
- ☞ les lymphœdèmes
- ☞ les raideurs de l'épaule

Parlez-en à votre kiné !

Je réalise des exercices quotidiennement

De la sortie de l'hôpital jusqu'à la visite post opératoire

MA CAGE THORACIQUE

En cours de chimiothérapie

JE TENAIS LES MUSCLES DE MON DARRIÈRE LA TOUTE PLUS ÉCARTÉE QUE POSSIBLE

Après mon premier bilan avec mon chirurgien

JE LÈVE MON BRAS 5 FOIS

En cours de radiothérapie

JE TONNERRE ET JE TOURNE MON BUSTE

JE TRAVAILLE MA POSTURE

KINÉSITHÉRAPIE ET RÉÉDUCATION APRÈS UN CANCER DU SEIN

VOUS AVEZ ÉTÉ OPÉRÉE D'UN CANCER DU SEIN ?

Votre Kiné peut vous aider !

Douleurs post opératoires

Postures

État de votre peau

Lymphœdèmes

Cicatrices

Raideur de l'épaule

Activité physique adaptée

Parlez-en ensemble



VALORISER

Icope : un défi à relever

Au début de l'année 2022, les URPS MK se sont coordonnées pour soutenir le programme ICOPE au travers du #défiICOPE, lancé le 17 janvier.

L'objectif était de mobiliser les kinésithérapeutes autour du sujet de la prévention et le dépistage du risque de dépendance. En Île-de-France, ce projet a été porté par Théo LABAT (ci-contre) et le défi a été lancé aux professionnels, de réaliser 1000 STEP 1 et nombreux d'entre eux ont répondu présent en participant au défi.



Qu'est-ce que le programme ICOPE ?

Conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ICOPE (*Integrated Care for Older People*) est un programme de santé publique de soins intégrés pour les personnes de 60 ans et plus. Il repose sur une évaluation et le suivi des fonctions de la capacité intrinsèque : la mobilité, la nutrition, la vue et l'audition, l'état psycho-social et la cognition.

Le programme ICOPE se décline en 5 étapes (aussi appelées STEPs) et les kinésithérapeutes ont été appelés à participer au STEP 1, à savoir le dépistage du risque de dépendance au travers de l'évaluation des différentes fonctions par l'intermédiaire de l'application ICOPE MONITOR.

L'objectif du programme ICOPE est de permettre au plus grand nombre de vieillir en bonne santé. L'application est téléchargeable gratuitement pour les professionnels de santé et toute personne formée à son utilisation (y compris en auto-évaluation). Elle « permet de suivre les fonctions essentielles de l'individu pour favoriser un vieillissement en santé et un maintien de l'autonomie tout en prévenant l'apparition de maladies chroniques liées à l'avancée en âge ».



 Voir notre article



<https://bit.ly/3kCj0YY>

Le défi ICOPE 1000 STEP 1 en IDF :

Le défi ICOPE s'est déroulé du 17 janvier au 5 octobre 2022. L'URPS Kiné IDF s'est engagée à rémunérer les kinésithérapeutes participants à hauteur de 18€ par STEP 1 réalisés (dans la limite des 1000 STEP 1 prévu dans le défi). Une campagne a été réalisée sur les réseaux sociaux pour mobiliser un maximum de professionnels.

Résultats :

188 STEP 1 ont été réalisés

55 kinés participants répartis sur toute l'IDF

Accès direct

En début d'année 2022, l'URPS Kiné IDF relayait une étude sur le déploiement et la mise en place de l'accès direct par L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

L'étude porte sur la thématique de l'accès direct aux soins de kinésithérapie pour les lombalgies aiguës et les traumatismes de chevilles et s'intéresse aux kinésithérapeutes impliqués dans cette expérimentation, qu'elle soit à l'état de projet ou déjà mise en place. L'objectif étant d'identifier les barrières et les éléments facilitateurs.



Kinésithérapie en Pratiques Avancées (KPA)

L'article 119 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a ouvert la possibilité pour les auxiliaires médicaux d'exercer en pratique avancée au sein d'une équipe de soins coordonnée par le médecin traitant.

La pratique avancée permet ainsi à des professionnels paramédicaux d'exercer des missions et des compétences dépassant leurs activités habituelles, compétences jusque-là dévolues aux seuls médecins.

Les arrêtés du 6 mars 2020 ont instauré deux protocoles nationaux de coopération entre les médecins généralistes et les kinésithérapeutes exerçant en structure d'exercice coordonné pour améliorer l'accès aux soins des patients atteints d'une lombalgie aiguë ou de symptômes consécutifs à un traumatisme en torsion de la cheville.

Ces protocoles autorisent les kinésithérapeutes à délivrer leurs soins directement à ces patients sans prescription ou orientation préalable d'un médecin généraliste ainsi qu'à prescrire certains traitements médicamenteux, des examens d'imagerie et un arrêt de travail. Comme évoqué par l'Inspection générale des affaires sociales, ces protocoles ne se résument donc pas à un simple accès direct au kinésithérapeute mais à un exercice dépassant son champ de compétences initiales impliquant un transfert de compétences médicales.

La loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification autorise l'expérimentation de la pratique avancée par d'autres auxiliaires médicaux tels que

les kinésithérapeutes. Cette loi ouvre la possibilité d'extension des compétences socles du métier de kinésithérapeute.

Que s'est-il passé en 2022 ?

La note de synthèse sur les modèles internationaux intégrant la kinésithérapie en pratique avancée produite en 2021 par l'URPS Kiné IDF a servi de support pour le premier groupe de travail organisé en 2021 incluant la FémasIF (Fédération des Maisons de Santé d'IDF), la collégiale des cadres de rééducation de l'AP-HP, la FHF (Fédération Hospitalière de France), la FHP (Fédération de l'Hospitalisation Privée), la FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne) et l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris).



Le 20 octobre 2022, l'ARS Île-de-France et l'URPS Kiné IDF ont signé une convention de subventionnement pour accompagner la mise en place de la première expérimentation sur le territoire français de la kinésithérapie en pratique avancée.

Cette expérimentation vise à identifier les besoins des établissements et équipes de santé et médico-sociaux franciliens auxquels ce nouveau professionnel pourrait répondre et d'élaborer des recommandations pour l'émergence d'un ou de plusieurs référentiels de formation adapté(s) aux professionnels s'engageant dans l'expérimentation.

Cette collaboration vise à fournir aux décideurs politiques des données probantes issues du terrain et validées consensuellement par les équipes et les établissements franciliens partenaires portant sur la pertinence ou non d'octroyer un niveau accru d'autonomie et de responsabilités aux kinésithérapeutes.

De nombreux établissements et équipes de soins ont été interrogés en 2022 pour définir les besoins de soins pouvant justifier la kinésithérapie en pratique avancée, les compétences, tâches et rôles médicaux qui leur seraient dévolus et enfin leur positionnement dans les parcours de soins de différentes populations de patients.

Quelles perspectives pour la pratique avancée ?

Les acteurs rencontrés ont été intéressés et se sont impliqués dans la construction de nouveaux modèles de soins dans lesquels un kinésithérapeute en pratique avancée pourrait être pertinent. Ceci a été coordonné par un groupe de travail piloté par l'ARS Île-de-France et l'URPS Kiné IDF. De nouveaux

établissements et équipes de soins vont être recrutés pour étendre la portée de l'expérimentation. L'expérimentation en Île-de-France est conduite en cohérence avec la vision de la pratique avancée portée par les organisations nationales représentant la profession de kinésithérapeute.

Le rapport final de cette expérimentation sera adressé à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France durant l'été 2023.

Pour tous renseignements :

Anthony Demont

Chef de projet Pratique Avancée
a.demont@urps-mk-idf.org



Pour en savoir plus



<https://bit.ly/3mm3TTO>



Remise du doctorat d'Anthony DEMONT.

Prix Irénée 2022

Pour la 7^{ème} fois, l'URPS Kiné Île-de-France a organisé en 2022 le Prix Irénée.

Ce prix récompense les mémoires des étudiants Franciliens. C'est également un vecteur de valorisation des compétences des kinésithérapeutes vers les instances régionales de santé et vers les autres professions de santé. L'un des objectifs est ainsi de stimuler le développement professionnel continu par la transmission des travaux des étudiants vers leurs consœurs et confrères. En effet, les mémoires récompensés sont consultables sur le site de l'URPS Kiné IDF.

Après l'appel auprès des étudiants, ce sont **90 abstracts de mémoires** qui ont été reçus et évalués par un comité de lecture. Les membres de ce comité de lecture ayant eux-mêmes été sélectionnés à la suite d'un appel à candidature.

2 prix étaient décernés :

- Le Prix Irénée "Recherche Clinique" pour récompenser les mémoires présentant un intérêt concret ou répondant à un enjeu contemporain pour la kinésithérapie libérale,
- Le Prix Irénée "Santé Publique" pour récompenser les sujets ayant une portée collective et préventive.



2 jurys composés de 3 élus ont donc auditionné en soutenance les 5 candidats issus de la première sélection.

Jury Prix Irénée "Recherche Clinique"



Sébastien MARTIN
Elu à l'URPS Kiné IDF



Jonathan CHAMPONNOIS
Elu à l'URPS Kiné IDF



Yvan TOURJANSKY
Président de l'URPS Kiné IDF



Marie-Aude SCHMÜCKEL
Vice-présidente de l'URPS Kiné IDF



Jérôme CRESSIOT
Elu à l'URPS Kiné IDF



Adrien HARLE
Elu à l'URPS Kiné IDF



Les lauréat·es

PRIX IRÉNÉE - RECHERCHE CLINIQUE



1^{ÈRE} PLACE

Georges BILLARD
IFMK ENKRE

« La prévention des chutes chez le sujet âgé :
L'intérêt de l'ajout d'un programme d'étirement de
la cheville sur l'équilibre dans l'atelier de prévention
des chutes. »



2^È PLACE

Laëtitia MICHAUD
IFMK Danhier

« L'efficacité de la masso-kinésithérapie dans la
prise en charge du syndrome du canal carpien
idiopathique face à la chirurgie. »



3^È PLACE

Cameron NICOLAS
IFMK CEERF

« Neurodynamique et neuropathie compressive des
racines nerveuses lombo-sacrées. »



3^È PLACE EX-ÆQUO

Emma DE OLIVEIRA
IFMK EFOM

« Place de la prise en charge masso-kinésithé-
rapie en pelvi-périnéologie chez les femmes
atteintes de dyspareunie. »

Les lauréat·es

PRIX IRÉNÉE - SANTÉ PUBLIQUE



1^{ÈRE} PLACE

Sophie BONNAUDET
IFMK ENKRE

« Sensibiliser les professionnels de santé à la maladie de Charcot-Marie-Tooth. »



2^{ÈME} PLACE

Emma MOLLIMARD
IFMK EFOM

« Le rôle du masseur-kinésithérapeute dans la prise en charge d'enfants porteurs du trouble du syndrome autistique. »



3^{ÈME} PLACE

Emma LETERME
IFMK EFOM

« Adapter sa pratique dans la prise en soin en masso-kinésithérapie des femmes survivantes de violences sexuelles et présentant un état de stress post-traumatique. »



La restitution a eu lieu jeudi 8 décembre 2022, dans les superbes locaux du **Crédit Mutuel** où M. Franceschi, directeur de la Caisse de Crédit Mutuel des Professions de Santé de Paris, a reçu les représentants de l'URPS et les invités de la soirée.



Läetitia ROLLERI, Olivier DAUTIGNY, Yvan TOURJANSKY et Xavier GROS (élu(e)s de l'URPS Kiné IDF) entourent les finalistes et lauréat(e)s du Prix Irénée 2022.

Bon à savoir

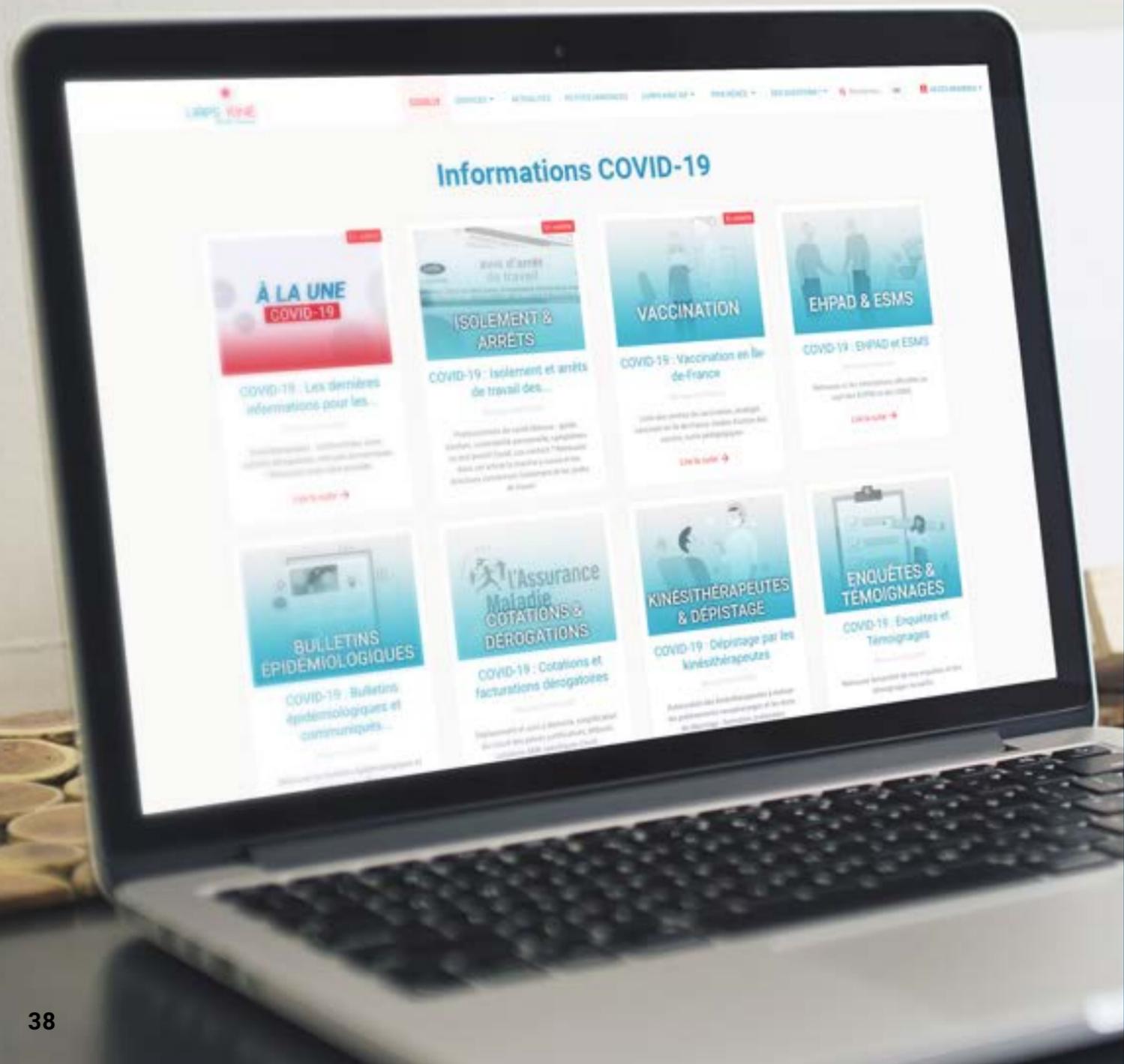
Retrouvez les mémoires des lauréats du Prix Irénée 2022 sur notre site internet.



<https://bit.ly/3mymAUc>



AMÉLIORER



Formation des élus

■ Formation Sciences Po

"Optimiser sa communication orale"

Mai-Juin 2022

Formation de 4 jours étalés sur un mois, supervisée par Bernadette Bricout.

Notre vice-présidente Marie-Aude SCHMÜCKEL a pu suivre cette formation dont les objectifs étaient :

- l'acquisition des différents modes de communication orale, des présentations aux improvisations.
- la maîtrise de la respiration pendant une expression orale
- le placement de la voix
- la maîtrise de l'expression non verbale
- la gestion du stress



**Marie-Aude
SCHMÜCKEL**

Vice-présidente de
l'URPS Kiné IDF

« Cette formation fut très enrichissante d'un point de vue personnel, mais également professionnel, afin d'acquérir les compétences nécessaires à pouvoir représenter l'URPS Kiné IDF auprès de tous interlocuteurs et ainsi mieux remplir ma fonction de vice-présidente. »

■ Formation par la Société Française de l'Évaluation

"Les DATA et les enjeux de l'évaluation."

29 novembre 2022

La formation a été assurée par

- Pascal RIVIERE, INSEE, expert en données et conception de systèmes d'information
- Guy CAUQUIL, Président de Cabinet G2C Conseil, expert en évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques a été abordée pour tenter de définir quand, comment et pourquoi évaluer ?

La formation avait pour but d'introduire également l'importance des différentes DATA, leurs origines, appréciations et utilisations possibles notamment dans les évaluations.

Cette formation a réuni sur une journée des élus de l'URPS Kiné IDF ainsi que d'autres participants venant d'autres URPS.

■ Séminaire de travail du Bureau de l'URPS Kiné IDF

Juin 2022

Le bureau s'est réuni 2 jours, afin de réfléchir aux orientations à donner à l'URPS et au programme de travail en cours et à venir.

Les améliorations majeures de la structure en 2022

- **Poursuite du travail de mise à jour et du maintien des normes de sécurité** du site internet de l'URPS Kiné IDF grâce au prestataire Transacts.
- **Poursuite du travail de maintenance et d'assistance technique** avec notre prestataire IT Bubbly.
- **Mise en place et alimentation d'un accès aux dossiers de l'URPS à distance** aux élus de l'URPS à travers un espace dédié.

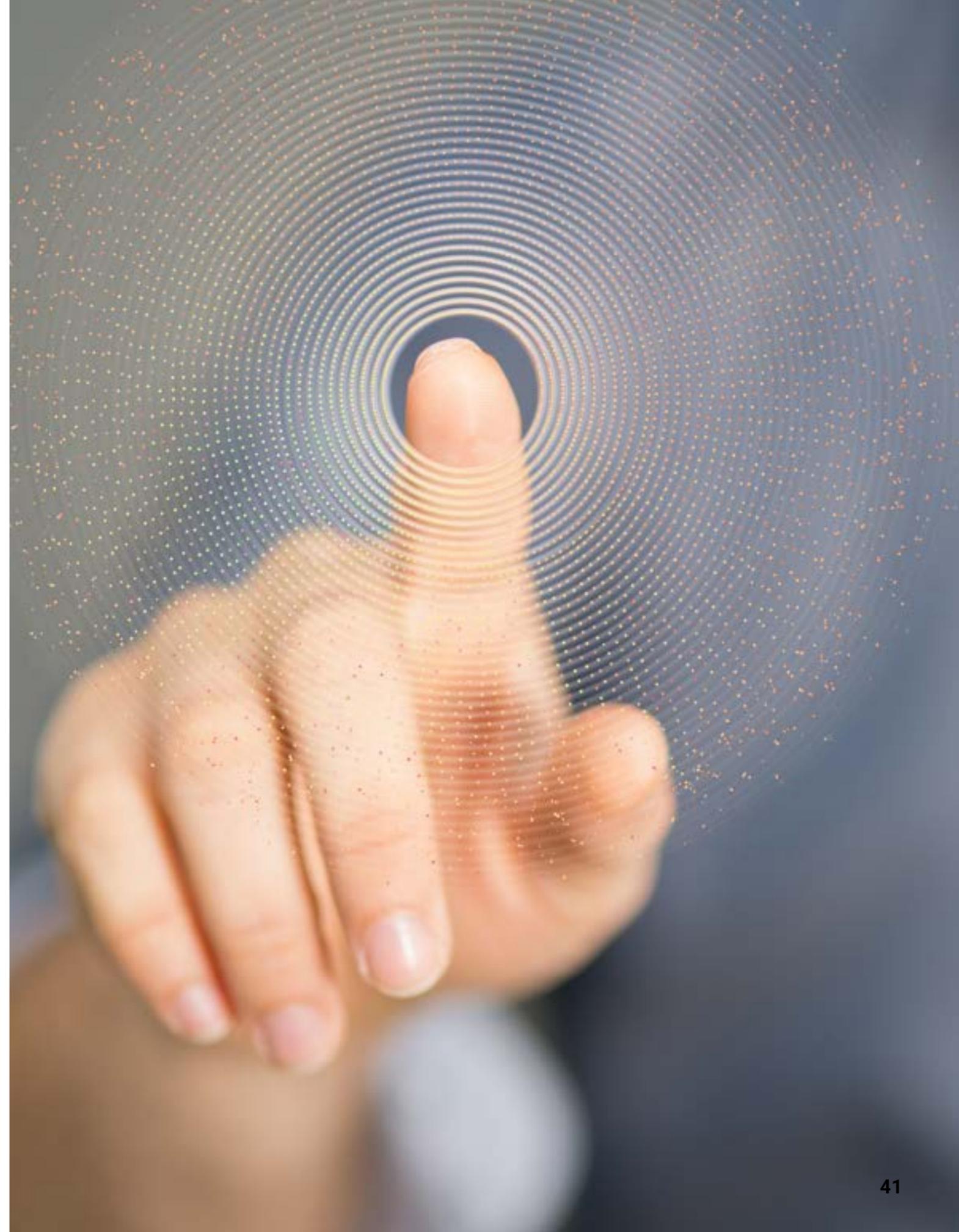
transacts

IT BUBBLY



Les améliorations au sein du local

- **Amélioration du confort visuel de travail** de nos salariées et maintenance des locaux (prestataire OCELLIS)
- **Maintenance Hygiène et propreté** : changement de prestataire (Universel services est dorénavant en charge de ce poste).



LEXIQUE

AFLAR Association Française de Lutte Antirhumatisme

AIUF Association Inter-URPS Francilienne

Alizé Syndicat national de la profession

APA Activité Physique Adaptée

AP-HP Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

APP Approche Patient Partenaire

ARB Réseau bronchiolite en Île-de-France

ARDOC Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants

ARS Agence Régionale de Santé

ARS IDF Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

AVC Accident Vasculaire Cérébral

BPCO Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive

BVCV Bassins de Vie / Cantons-Villes

CARPIMKO Caisse d'Assurance de Retraite et Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédiçures podologues, Orthophonistes et Orthoptistes

CESREES Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la Santé

CDOMK Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

CLS Contrat Local de Santé

CMK Collège de la Masso-Kinésithérapie

CNIL Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CNKS Collège National de la Kinésithérapie Salariée

CNOMK Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

COVIDOM Plateforme de mise en relation et de suivi des patients COVID-19

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CROMK Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

CTS Conseils Territoriaux de la Santé

DPC Développement Professionnel Continu

EHESP École des Hautes Études de Santé Publique

EHPAD Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FEHAP Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

FEMASIF Fédération des MAisons de Santé d'Île-de-France

FFMKR Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession

FHF Fédération Hospitalière de France

FNCS Fédération Nationale des Centres de Santé

FNEK Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie

GIP Groupement d'Intérêt Public (organisme à but non lucratif portant une mission d'intérêt général)

GPM Groupe Pasteur Mutualité

HAS Haute Autorité de Santé

HIMSS Congrès de la *Healthcare Information and Management Systems Society*

ICC *Integrated Community Care* - Santé Communautaire Intégrée

IFMK Institut de Formation en Masso Kinésithérapie

IJ Indemnités Journalières (de l'Assurance Maladie)

IPPP Institut de Pelvi-Périnéologie de Paris

KINÉGO Outil de simulation en santé mis en place par l'URPS Kiné IDF

MPR Médecine Physique et de Réadaptation

MSP Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OMS Organisation Mondiale de la Santé

ONDPS Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé

ORSAN REB Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - Risque Épidémique et Biologique

PLAI Permanences Locales d'Aide à l'Installation

RKBE Réseau Kiné Bronchiolite Essonne

ROR Répertoire Opérationnel des Ressources

RR Réhabilitation Respiratoire

RT-PCR *Reverse Transcriptase Polymerase Chain Reaction*

SEF Stimulation Électrique Fonctionnelle

SFP-APA Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée

SNDS Système National des Données de Santé

SNIFMK Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie

SNIIRAM Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie

SNMKR Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession

SPS Association Soins aux Professionnels de la Santé

SSR Soins de Suite et Réadaptation

URPS Union Régionale des Professionnels de Santé

URSSAF Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

USLD Unités de Soins Longue Durée

USMCS Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

2022 EN IMAGES



- Décembre 2022 - Arnaud FRANCESCHI (Crédit Mutuel) et Yvan TOURJANSKY lors de la remise du Prix Irénée 2022.



- Mars 2022 - Cérémonie de remise de Médaille du Mérite d'Yvan TOURJANSKY – avec Jean-Paul DAVID, ancien président de la FFMKR et du CNOMK.



- Janvier 2022 - Inauguration des nouveaux locaux de l'IFMKEF de l'Est Francilien (Meaux). Gérard HERMANT, Marie-Aude SCHMÜCKEL, Yvan TOURJANSKY et Martial DELAIRE.



- Juin 2022 - Journée de Rencontre et d'Echange autour de la Profession (JREP) à Meudon, organisée par la FNEK.

- Novembre 2022 - Anthony DEMONT lors de sa remise de doctorat, entouré d'Yvan TOURJANSKY et de Sébastien GUERARD.



- Avril 2022 - Renaud NADJAH, président de l'URPS Pharmaciens IDF, et Yvan TOURJANSKY lors de la Journée des URPS.



- Décembre 2022 - Prix Irénée : Sophie BONNAUDET (1^{er} place – Prix Santé Publique) et Georges BILLARD (1^{er} place – Prix Recherche Clinique).



- Octobre 2022 - Lancement de Solid'Âge, campagne de prévention et de lutte contre l'âgisme par les seniors pour les seniors, à laquelle Xavier GROS (trésorier adjoint) a participé.



- Octobre 2022 - Dîner convivial après la réunion Inter-URPS kinés, qui a eu lieu en marge du salon Rééduca.



- Mars 2022 - Cérémonie de remise de Médaille du Mérite d'Yvan TOURJANSKY – avec Caroline VICAIGNE (présidente de l'URPS MK Nouvelle-Aquitaine) et Morgan COLAS (président de l'URPS MK Centre-Val de Loire).

VOS LIENS UTILES

Comprendre les 11 compétences des kinésithérapeutes

<https://bit.ly/3TatR99>



Aide à l'installation des professionnels de santé

<https://bit.ly/3mt8Zxx>



Etudiants kinés, bénéficiez d'une bourse régionale

<https://bit.ly/3mDIJ3L>



Consultez et téléchargez tous nos documents utiles

<https://bit.ly/3t6llK2>



Bénéficiez de l'expertise de DrData

<https://bit.ly/421VJjK>



Rejoignez la plateforme inzee.care

<https://bit.ly/3ZBxDe2>



KinéGo, l'outil de simulation pour s'auto-évaluer

<https://bit.ly/3muXPIE>



Le ROR - Répertoire Opérationnel des Ressources

<https://bit.ly/3FcJpDs>



Sénologie / cancer du sein

<https://bit.ly/3Ta3vEo>



Luttons contre les violences faites aux femmes

<https://bit.ly/3T2cjff>



Zonage des kinésithérapeutes en Île-de-France

<https://bit.ly/3FarQny>





www.urps-kine-idf.com

30 rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. 01 44 68 09 67 - contact@urps-mk-idf.org - Suivez-nous    